

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 février, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRESENTS:

Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr BAYRAM - Mr INIGO- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT - Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mr NOBLET - Mr MASCIOTRA- Mr ARDUINI

EXCUSEE : Mme MARRER

ABSENT : Mr JANTON

POUVOIRS : Mme GAUTHIER à Mme BERTRAND- Mme RAMEY à Mr JOURDE- Melle VUAILLAT à Mr BARBOSA

Mr JOURDE est élu Secrétaire de Séance.

Mr le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

1) Adhésion à l'agence d'ingénierie du département

Mr DEGUERRY détaille le rôle et les compétences de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. C'est un établissement public administratif créé à l'initiative du département pour offrir un appui technique aux collectivités de l'Ain. L'équipe d'ingénieurs, techniciens et juristes permet à l'Agence de proposer à ses adhérents des services d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre et de conseils avec un haut niveau d'expertise. Les collectivités peuvent adhérer librement à l'Agence par simple délibération. Elles s'acquittent alors d'une cotisation annuelle ouvrant droit à du conseil. Les prestations d'accompagnement en AMO ou en MO font l'objet de conventions financières. Il est proposé d'adhérer à l'agence d'ingénierie du département

| | | |
|------------------|-----------------|---------------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|------------------|-----------------|---------------------|

2) Convention groupement de commande RGPD coordonné par HBA

Mr DEGUERRY explique qu'afin de répondre aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), en vigueur depuis le 25 mai 2018, il est proposé d'avoir une action commune à l'échelle des collectivités du Haut Bugéy. Ainsi, un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pourrait être passé à cette échelle. HBA serait donc coordonnateur du groupement de commandes dédié à la passation de ce marché. Une convention constitutive du groupement de commandes doit être approuvée.

| | | |
|------------------|-----------------|---------------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|------------------|-----------------|---------------------|

3) Reclassement dans le réseau des voies communales d'une section de la RD31n, en contrepartie du classement dans la voirie départementale d'une section de la Plastic Avenue

Mr DEGUERRY informe que le conseil départemental propose de clarifier la situation administrative des voiries routières, en particulier celle de la Plastic Avenue. Dans un souci de cohérence et eu égard au trafic, la totalité de la Plastic Avenue serait intégrée dans la voirie départementale. En contrepartie, une section de surface comparable de la RD31n, comprise entre la sortie du giratoire « Grosfillex » et l'entrée du vieux Montréal serait classée dans la voirie communale.

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4) Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Mr DUFOUR rappelle que conformément à la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif pour les communes de plus de 3.500 habitants. La commune de Montréal la Cluse compte moins de 3500 habitants mais le choix a été fait de conserver un DOB, dans un souci d'informations budgétaires et financières auprès du conseil.

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

5) Subventions aux associations exercice 2019

Mr JOURDE donne lecture de la proposition d'attribution de subventions aux associations faite par la commission « vie associative » et validée par la commission « finances », suite aux nombreuses demandes des associations montréalaises et extérieures. Une proposition d'attribution est faite pour un montant de 76 000€.

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

6) Convention ASML Football

Mr DUFOUR explique que la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000€), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le montant de la subvention pour 2019 attribuée à l'ASML Football s'élevant à 40 000€, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

EDUCATION ENFANCE

7) ALSH : participations de la commune au regard de la position de la CAF sur les bons vacances

Mme GRANDCLEMENT précise que la CAF a décidé de supprimer les bons vacances qu'elle octroyait aux familles les moins aisées dès le 1^{er} janvier 2019. Le montant des bons vacances étaient de 5, 6.50 ou 8€ par jour selon le QF. Pour l'année 2018, les familles bénéficiaires de la commune ont perçu au total environ 5500€. Afin de ne pas risquer une baisse de la fréquentation, il est proposé de modifier la participation de la commune et de compenser, totalement ou partiellement, les pertes subies par les familles. La participation actuellement versée par la mairie s'élève à 6€ par jour. Le dispositif supprimé par la CAF est remplacé par un dispositif appelé « loisirs équitables ». La commune a adhéré et devrait bénéficier d'une manne supplémentaire de 4652€.

Il est proposé de modifier cette aide selon les montants indiqués ci-dessous :

| Quotient Familial | De 0 à 450€ | De 451 à 660€ | De 661 à 765€ | Plus de 765€ |
|-------------------|-------------|---------------|---------------|--------------|
| Aide par jour | 14€ | 12.50€ | 11€ | 6€ |

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

URBANISME-TRAVAUX

8) Réflexion sur l'aménagement du secteur de la rue du Lieutenant Rolland et ses abords : convention avec le CAUE

Mr SOUNY rappelle que la commune souhaite développer une réflexion sur le secteur urbain qui s'étend entre la place de la gare et la rue du lieutenant Rolland jusqu'à la rue du Lyonnais. Elle souhaite s'adjoindre les services du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour mener cette étude. Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire un état des lieux du site. Une analyse du contexte dans lequel se trouve le secteur de réflexion sera réalisée. Un état des lieux (circulations, stationnement, espaces de repos, espace vert, perspectives...) mettra en évidence les atouts et les contraintes du site. Ensuite, une programmation en vue d'un schéma d'aménagement sera proposée sur l'ensemble du centre village : traitement des entrées, aménagement des voies, différenciation, des circulations, perspectives à entretenir, ambiances, fonctions et dessertes, circulation douce, stationnement, aménagement de l'espace public. L'intervention du CAUE devra permettre aux élus de maîtriser les enjeux et de cibler les objectifs. Un programme d'aménagement et d'actions sera produit. Le coût de la prestation du CAUE est de 3430€.

| | | |
|-----------|----------|--------------|
| Pour : 21 | Contre : | Abstention : |
|-----------|----------|--------------|

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2017 HBA
- Dates commissions et réunions : cadre de vie le 11/02, PLUIH le 12/02, prévention spécialisée le 13/02, scolaire le 4/03, communication le 7/03, adjoints le 11/03
- Prochain CM : 1^{er} avril 20h (vote des CA 2018 et BP 2019)
- Démission Marie-Jo Delesques. Par délibération du 19/11/2018, le conseil municipal a décidé de créer un poste à 50% au service EVS. La mairie de Nantua a délibéré dans le même sens. Une offre d'emploi a été passée, et les entretiens de recrutement se sont déroulés le mardi 22 janvier. Notre collègue, Marie-Jo Delesques, avait porté sa candidature et elle a été choisie par le jury, composé de membres des mairies de MLC et Nantua. C'est une très bonne nouvelle pour elle et pour les services municipaux, mais elle conduit MJ Delesques à démissionner de son poste de conseillère municipale.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h45

Le Maire

Patrick DUFOUR

